

**Veille de l'Observatoire
Numéro 51 (avril 2009)**

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Consultants en immigration malhonnêtes : campagne nationale et consultations
2. Soutien aux Autochtones
3. Lancement de Défi Montréal
4. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics
5. Placer l'égalité au coeur de la diversité
6. L'Ontario appuie le Principe de Jordan
7. Enquête sur les agressions contre les pêcheurs canadiens d'origine asiatique
8. La Conférence d'examen de Durban
9. L'impact de la crise économique sur les travailleuses migrantes
10. L'Italie devrait éradiquer la discrimination et revoir sa politique migratoire
11. États-Unis: Augmentation des groupes incitant à la haine
12. Grande Bretagne: Une loi sur l'égalité
13. France : recensement des violences et des menaces à caractère raciste ou antisémite
14. France : Deux avis de la HALDE
15. Entreprendre le processus de réconciliation
16. Préoccupations du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) concernant l'apatridie
17. Plan d'action des dirigeants autochtones présenté au 5^e Sommet des Amériques

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Consultants en immigration malhonnêtes : campagne nationale et consultations

Le 25 avril 2009, Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, a rencontré des représentants d'organisations des communautés ethniques sur leurs expériences avec des services de consultants en immigration et d'autres représentants malhonnêtes. La séance de discussion fait suite au lancement, en mars, d'une campagne nationale de publicité comprenant un avertissement vidéo multilingue

(http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/multimedia/video/devenir_canadien/fraude/fraude.asp) afin d'indiquer aux immigrants éventuels comment se protéger des déclarations trompeuses de consultants en immigration malhonnêtes ou d'autres représentants sans scrupules, par exemple de recruteurs de travailleurs, d'étudiants ou d'aides familiaux résidents.

Citoyenneté et Immigration Canada a lancé des consultations en ligne sur les expériences vécues dans l'utilisation des services de consultants en immigration et d'autres représentants. Les personnes qui aimeraient répondre au sondage sont invitées à aller sur le site web du ministère (<http://cic.sondages-surveys.ca/c3VydMv5cy9KYWltZS9mcmF1ZC0xLw==/>). Le questionnaire, qui est d'une durée d'environ 10 minutes, est disponible jusqu'au 17 mai.

2. Soutien aux Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir les Autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) pendant les périodes économiques difficiles au moyen d'investissements ciblés en vue d'améliorer le perfectionnement de leurs compétences et leur employabilité et de les aider à obtenir des emplois durables

(http://www.actionplan.gc.ca/fra/media.asp?media_category_id=1&id=1462). Ces investissements font partie du *Plan d'action économique du Canada* (PCEA) pour stimuler l'économie, protéger les Canadiens et Canadiennes pendant la récession mondiale et investir dans la croissance à long terme du pays.

À QUÉBEC...

3. Lancement de Défi Montréal

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, a annoncé la mise en oeuvre des projets de la première vague de la stratégie *Défi Montréal* (http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/DEP_DefiMontreal.pdf), pour accélérer l'accès à l'emploi des Montréalaises et des Montréalais issus de l'immigration. Créé pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants, *Défi Montréal*, sous l'égide du **Conseil régional des partenaires du marché du travail**, permet de convier les principales organisations socioéconomiques de l'île de Montréal à un effort original et structurant pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes immigrantes.

4. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** a rendu public un deuxième rapport triennal (<http://www.cdpdj.qc.ca/fr/Programme-acces-egalite/rapport-triennal-2004-2007/docs/Rapport-triennal-2004-2007.pdf>), requis par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et couvrant la période 2004-2007. La

Commission trace un portrait de la représentation ou de la sous-représentation des groupes initialement visés par la Loi. Elle fait notamment état des mesures adoptées par les organismes assujettis à la Loi pour atteindre leurs objectifs de représentation. Elle répertorie plus spécifiquement les principales mesures adoptées par 203 organismes, ce qui permet d'entrevoir le niveau d'effort requis pour augmenter la présence des personnes issues des groupes visés au sein des organismes publics.

Dans les principaux constats du rapport, la Commission dévoile une situation inquiétante pour les minorités visibles et les minorités ethniques, notant leur faible présence dans les différents réseaux des organismes publics. Le rapport fait également état d'une «très faible présence des Autochtones dans tous les réseaux et parmi le personnel policier de la Sûreté du Québec». Enfin, la Commission a «jugé essentiel que les organismes sensibilisent leur personnel aux principes d'égalité en emploi sans discrimination et l'informent sur les objectifs poursuivis par le programme élaboré à cet égard, les diverses mesures adoptées et l'évolution du programme en question»

(http://www.cdpcj.qc.ca/fr/publications/docs/PAE_rapport_triennal_2004-2007_faits_saillants.pdf).

Par ailleurs, la Direction de l'accès à l'égalité et des services-conseils publie également les données les plus récentes des résultats de sous-représentation des groupes visés sur le site Web de la Commission (<http://www.cdpcj.qc.ca/fr/programme-acces-egalite/sommaires-regroupements.asp?noeud1=1&noeud2=13&cle=67>). Ces données, mises à jour sur une base régulière, sont présentées par réseau, par région et par groupe visé. L'état de situation des travaux des organismes au cours des différentes étapes de réalisation définies dans la Loi y est également disponible.

5. Placer l'égalité au coeur de la diversité

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a annoncé la conclusion de plusieurs ententes, d'une valeur totale de 2,7 M\$ dans le cadre de la mise en œuvre de deux mesures visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. *Placer l'égalité au coeur de la diversité*

(http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Guide_d_information_Placer_l_egalite_au_coeur_de_la_diversite.pdf) est une des mesures annoncées dans le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée* dévoilé à l'automne 2008.

AILLEURS AU CANADA

6. L'Ontario appuie le Principe de Jordan

L'Ontario s'est officiellement engagé à appuyer le *Principe de Jordan*, mis de l'avant par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (<http://www.aboriginalaffairs.gov.on.ca/francais/news/2009/042209st.asp>). Ce projet accorde priorité aux besoins de soins urgents des enfants autochtones et appuie la notion selon laquelle il ne faut pas tarder à administrer les soins de santé requis, ni les interrompre, en raison d'un conflit de juridiction. Le projet porte le nom de Jordan River Anderson, né dans une réserve du nord du Manitoba et qui a passé toute sa vie loin de sa famille et de sa collectivité pendant que les gouvernements manitobain et fédéral ne parvenaient pas à s'entendre sur qui défraierait le coût des soins dont il avait besoin.

7. Enquête sur les agressions contre les pêcheurs canadiens d'origine asiatique

La **Commission ontarienne des droits de la personne** (CODP) a rendu public un rapport intitulé *Pêcher sans crainte : Rapport de suivi de l'Enquête sur les agressions contre les pêcheurs canadiens d'origine asiatique* (http://www.ohrc.on.ca/fr/resources/policy/acai_followup_report_fr/pdf). Ce rapport fait état des progrès accomplis par 22 organismes en réponse aux signalements de cas de harcèlement et d'agressions contre des pêcheurs canadiens d'origine asiatique. Le rapport cerne les domaines qui ont besoin d'améliorations et appelle les collectivités à poursuivre leurs efforts d'intervention face à des incidents racistes.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

8. La Conférence d'examen de Durban

La Conférence d'examen de Durban, consacrée à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à l'issue de la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban en 2001, a adopté par acclamation un Document final (http://www.un.org/french/durbanreview2009/pdf/final_outcome_doc.pdf) dans lequel elle exprime notamment sa préoccupation face à l'augmentation, ces dernières années, des actes d'incitation à la haine, qui ont pris pour cibles et sérieusement affecté des communautés raciales et religieuses. Ce Document prie instamment les États de redoubler d'efforts pour protéger les droits de l'homme de tous les migrants, indépendamment de leur statut d'immigration. Il identifie notamment un certain nombre de nouvelles mesures concrètes et initiatives visant à combattre et éliminer toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée.

Amnistie internationale a salué l'adoption par consensus du Document final, un résultat significatif pour la communauté internationale – en dépit des négociations difficiles et des actions qui ont menacé de faire échouer la conférence (<http://www.amnistie.ca/content/view/12910/206/>). **Amnistie internationale** considère que la possibilité de disposer d'informations objectives sur toutes les formes de racisme, de discrimination et d'intolérance à travers le monde contribuerait à la prise de mesures plus constructives et efficaces en termes de résultat à l'avenir. À cet égard, l'organisation encourage la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à maintenir sa proposition de créer un observatoire sur le racisme servant à collecter de l'information pour les gouvernements.

9. L'impact de la crise économique sur les travailleuses migrantes

En avril 2009 à Bangkok, le **Fonds de développement des Nations Unies pour la femme** (UNIFEM) et l'**Organisation internationale du travail** (OIT) ont organisé un forum sur l'impact différencié de la crise économique sur les migrantes asiatiques (http://www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=871). Plusieurs pays asiatiques ont recours à un nombre important de travailleurs étrangers, surtout des femmes, dans des secteurs durement touchés par la crise, comme l'assemblage de composantes électroniques, le traitement de produits alimentaires, le travail domestique, le tourisme et la confection de vêtements. Le forum a servi à identifier les défis particuliers auxquels font face les travailleuses migrantes. Quand elles ne sont pas mises à pied, ces travailleuses doivent faire face à des réductions salariales, des conditions de travail plus dures et la perte de bénéfices tels que les repas et les transports fournis. Ces pertes de revenus ont des conséquences négatives durables sur les familles pauvres.

10. L'Italie devrait éradiquer la discrimination et revoir sa politique migratoire

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, a déposé un rapport sur l'Italie (<http://www.statewatch.org/news/2009/apr/italy-coe-report.pdf>), dans lequel il salue certaines mesures positives prises par les autorités italiennes (adoption de programmes d'éducation interculturelle, ratification de la Convention contre le trafic de personnes, mise sur pied d'un programme en faveur des mineurs non accompagnés). Le Commissaire exprime également ses inquiétudes quant à la situation des Roms, la politique migratoire et sa gestion ainsi que le non respect d'engagements auprès du Tribunal européen. Il recommande une meilleure représentation des minorités ethniques au sein des forces de police et la mise en place d'un organisme indépendant pour assurer la protection en matière de droits humains.

AILLEURS DANS LE MONDE...

11. États-Unis: Augmentation des groupes incitant à la haine

Un rapport du *Department of Homeland Security* (<http://www.fas.org/irp/eprint/rightwing.pdf>) signale une recrudescence des activités de groupes extrémistes. Ces groupes utilisent la question des immigrants illégaux, la crise économique et l'élection du premier président afro-américain pour attirer de nouvelles recrues. Plusieurs de ces groupes ont amassé des armes et des munitions : ils disent craindre que le Gouvernement ne restreigne certaines libertés civiles, comme par exemple le droit de posséder des armes. Ces conclusions rejoignent celles du *Southern Poverty Law Center* (<http://www.splcenter.org/intel/intelreport/article.jsp?aid=1027>) qui avait observé un accroissement des groupes incitant à la haine entre 2007 et 2008.

12. Grande Bretagne: Une loi sur l'égalité

La Grande Bretagne a adopté l'*Equality Bill* (<http://www.equalityhumanrights.com/en/newsandcomment/Pages/Commissionwelcomesnewequalitybill.aspx>), qui contient toute une série de mesures pour redresser des inégalités patentées comme les écarts salariaux, la discrimination selon l'âge ou la condition socio-économique. Cette loi vise à simplifier la législation existante, améliorer le fonctionnement des services publics, aider les entreprises à améliorer leur gestion, étendre la protection de la loi à toute une série de groupes en bute à la discrimination et contribuer à faire de la Grande Bretagne une société plus équitable.

La **Equality and Human Rights Commission** a salué l'adoption de l'*Equality Bill* <http://www.equalityhumanrights.com/en/projects/newequalityact/pages/equalitybillbriefing.aspx>. La Commission s'est particulièrement réjoui de son nouveau rôle auprès du secteur des entreprises et des syndicats, qui l'amènera à développer des outils pour faire le suivi sur les inégalités salariales. La Commission estime que cette importance accordée aux désavantages socioéconomiques conduira à s'attaquer aux facteurs systémiques qui bloquent la mobilité des groupes au bas de l'échelle sociale.

13. France : recensement des violences et des menaces à caractère raciste ou antisémite

La **Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme** (CNCDH) a remis au Premier ministre son rapport annuel sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=610). Ce rapport offre une vision globale des violences et des menaces à caractère racistes ou antisémite, perpétrées ou proférées, et recensées par les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Éducation nationale. Il fait également le point sur les actions des différents départements ministériels et sur celles des ONG et des

syndicats, dont les contributions enrichissent les analyses de la CNCDH. Un sondage d'opinion complète le rapport. Joël Thoraval, Président de la Commission, a déclaré que «la diminution régulière, observée depuis le milieu des années 2000, des actes à caractère raciste et antisémite portés à la connaissance des autorités, a nettement marqué le pas en 2008». De plus, le rapport insiste sur le fait que «la France n'a toujours pas adopté de Plan d'action national intégrant toutes les dimensions de la lutte contre le racisme et tous les acteurs potentiels».

14. France : Deux avis de la HALDE

Suite à plusieurs demandes d'entreprises souhaitant encadrer le port de signes religieux et politiques de leurs salariés dans leur règlement intérieur, la **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité** (HALDE) a rappelé dans un avis les règles fixées par la loi et la jurisprudence pour l'expression religieuse dans l'entreprise (http://www.halde.fr/IMG/pdf/Deliberation_2009-117.pdf). Au sein de l'entreprise, la liberté religieuse est la règle alors que le principe de laïcité impose une stricte neutralité aux agents publics. Comme l'explique l'avis, les restrictions apportées par l'employeur doivent être justifiées soit par des impératifs de sécurité au travail, de santé ou d'hygiène ou par la nature des tâches à accomplir, notamment lorsque la prestation de travail est en lien avec la clientèle; le salarié ne peut invoquer des prescriptions religieuses pour refuser ses missions contractuelles ou des obligations légales et réglementaires; les revendications liées aux pratiques religieuses ne peuvent s'imposer face aux nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise.

Dans un deuxième avis, la HALDE recommande au gouvernement de supprimer les conditions de nationalité pour l'accès aux trois fonctions publiques, aux emplois des établissements et des entreprises publics, et aux emplois du secteur privé (http://www.halde.fr/IMG/pdf/Deliberation_2009-139.pdf). Les étrangers extra-communautaires, qui effectuent souvent les mêmes tâches que les fonctionnaires mais sous des statuts précaires, sont en effet dans l'impossibilité d'accéder aux emplois statutaires de la fonction publique, à l'exception de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils ne peuvent pas non plus accéder aux emplois statutaires permanents de la majorité des entreprises assurant la gestion d'un service public. La HALDE recommande également au Premier Ministre de recenser l'ensemble des emplois fermés en France, dont le nombre est estimé à 7 millions. Finalement, la HALDE examinera au cas par cas les justifications apportées pour le maintien des conditions de nationalité pour certains emplois.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ...

LOCALES...

15. Entreprendre le processus de réconciliation

Le Chef national de l'**Assemblée des Premières Nations** (APN), Phil Fontaine, déclare que l'audience privée avec le pape Benoît XVI au Vatican «ferme la boucle» et permet d'entreprendre le processus de réconciliation pour les survivants des pensionnats indiens (<http://www.afn.ca/article.asp?id=4512>). Il a déclaré que la rencontre avait constitué un moment émouvant et extraordinaire pour tous ceux qui y ont participé et qu'elle constitue pour lui l'apogée de toute une vie de travail consacrée à clore le chapitre des répercussions des pensionnats indiens. L'Église catholique a assuré le fonctionnement d'environ 75 % des pensionnats indiens au Canada.

16. Préoccupations du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) concernant l'apatridie

Le 17 avril 2009, des amendements à la *Loi sur la citoyenneté* sont entrés en vigueur. Alors que la nouvelle loi rétablit la citoyenneté des Canadiens « dépossédés de leur citoyenneté », les modifications apportées auront des conséquences importantes sur la transmission de la citoyenneté canadienne aux enfants. Le CCR est profondément préoccupé par le fait que ces modifications créent le risque que des enfants de citoyens canadiens naissent apatrides (<http://www.ccrweb.ca/documents/citoyennete09.htm>).

INTERNATIONALES...

17. Plan d'action des dirigeants autochtones présenté au 5^e Sommet des Amériques

Des dirigeants autochtones de toute l'Amérique se sont réunis les 14 et 15 avril 2009 à Panama pour le troisième *Sommet des Amériques* pour les chefs indigènes qui a lieu tous les quatre ans. Lors de ce sommet, les sujets abordés comprenaient la mise en application de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, l'environnement et la gestion des ressources, la propriété intellectuelle, la culture et le patrimoine, le développement humain durable, l'émancipation économique et le commerce (<http://www.summit-america.org/>).

De plus, une déclaration et un plan d'action ont été conçus afin de promouvoir les aspirations des peuples autochtones et pour mettre l'accent sur les actions à entreprendre afin d'atteindre ces objectifs. Une délégation composée de 10 dirigeants autochtones a participé au 5^e Sommet des Amériques, qui s'est déroulé à Trinité-et-Tobago, du 17 au 19 avril 2009. La délégation devait rencontrer des chefs d'État ou de gouvernement de l'**Organisation des États américains** (OEA) et remettre la déclaration et le plan d'action. Comme le précise le Grand chef Edward John, «Le plan d'action est l'élément principal de notre message aux chefs d'État de l'OEA et j'espère qu'ils transmettront nos recommandations quand ils retourneront dans leur pays et qu'ils en feront la promotion afin de les mettre en œuvre» (<http://www.afn.ca/misc/AFN-NWAC-fr.pdf>).

Cette veille a été compilée par Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration de Ann-Marie Field (Coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Elle est réalisée avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318